

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 Février 2022 à 18h

Présents : Nathalie DONZE ; Céline Van DER HEYDEN ; Gilles UTTEWILLER ; Claudine GOUSSET ; Jean-François RIBIERE ; Jean-Marie ROPP ; Adeline ARNOULD ; Sylviane BARROCAS ; Antoine DALLONS, Patrick STRAUSS ; Masha SCHWARTZWALDER

Procurations : Gilles GOSZKA pour Claudine GOUSSET, Régis BAZELIN pour Jean-Marie ROPP

Absents : Karine LEMAZO ; Béatrice MONNIER

Secrétaire de séance : M. Patrick STRAUSS (unanimité)

1. CONVENTION RGPD.

Le maire lit la convention.

La délibération consiste à adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité.

De l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre et signer tout document afférent à ladite mission.

De désigner auprès du CNIL le C6544 la personne morale comme étant le délégué à la protection des données de la collectivité.

Unanimité (13 voix pour, 2 absents)

2. SIED.

Transfert compétence GNV de Vesoul.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du syndicat.

Unanimité (13 voix pour, 2 absents)

3. CONVENTION A2IS INTERM AIDE.

La commune souhaitant faire appel aux services d'AIIS doit s'engager à payer l'adhésion annuelle de 200 euros.

Approuve à l'unanimité de verser la somme de 200 euros à AIIS pour 2022.

Autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention 2022.

Unanimité (13 voix pour, 2 absents)

4. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Un rapport quinquennal a été remis à tous les conseillers.

Ce rapport a fait l'objet d'un débat en conseil communautaire et d'une délibération spécifique.

Il est transmis aux communes membres de la communauté de communes pour information.

Le conseil n'a pas à approuver ce rapport.

Le maire donne certains exemples de transferts.

Après en avoir pris connaissance le Conseil municipal prend acte du rapport quinquennal 2016 2020 de la CLECT.

5. ADOPTION PFFS 2021 2027.

Le maire expose le contenu.

L'exposé du maire étant entendu, le conseil municipal décide d'adopter le pacte fiscal, financier et de solidarité PFFS 2021 2027 de la communauté de communes du pays d'HERICOURT et d'autoriser le Maire à signer tout actif ou convention s'y référant.

12 voix pour, 1 abstention 2 absents

6. ONF AFFOUAGE.

Devis affouage.

Le maire présente le devis pour l'assistance à l'organisation de l'affouage 2022 qui s'élève à 978 euros HT présenté par l'O.N.F.

Unanimité (13 voix pour, 2 absents)

Affouage sur pied-campagne.

Le maire expose la délibération.

Unanimité (13 voix pour, 2 absents)

7. DIVERS

✓ Chantier UTTEWILLER

Il a été exposé au conseil le montage du dossier pour demander l'avis pour la prise en charge par la commune de ce chantier en précisant que nous n'avons pas d'obligation.

Cela représenterait un gain pour le couple UTTEWILLER au niveau de la tva et d'une éventuelle subvention de 30% du département, compte tenu d'un devis de 24 294 euros, ce serait un gain de l'ordre de 10 000 euros.

Néanmoins Mr UTTEWILLER demande une participation de la commune à hauteur de 50% du reste à charge.

Ce dossier devra être rediscuté pour une prochaine délibération.

✓ Coupure de courant.

Une coupure générale s'est produite au niveau de la commune courte au niveau de SAULNOT mais plus longue au niveau de GONVILLARS avec un rétablissement vers 22H.

✓ Fontaine de CORCELLES

Elle a été nettoyée par les salariés de la commune et monsieur FERNEY.

✓ Panneaux d'affichage.

Ils seront tous changés au fur et à mesure.

✓ CORCELLES

Où en est le projet des chicanes ? c'est en cours

Y a-t-il un arrêté municipal pour la gestion des déchets ? à vérifier.

✓ Visite du sous-préfet le 8 février

Monsieur le Maire va lui présenter notre commune ensuite nous ferons la visite de différents endroits à savoir la maison médicale l'espace France service et une entreprise à savoir DELAVELLE.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures.

Saulnot, le 07 Février 2022.

J.F. RIBIERE, maire.

